

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil
Séance du 08/12/2025

Nombre de membres
En exercice : 14

L’an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL–Maire.

Date de la convocation : 01/12/2025

Présents : Mmes Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, Brigitte BOUCHE, Géraldine ROCHETTE et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Rémy BARRY, S. ACHARD, René BLANC, Corentin CHAMBREY

Procuratior(s) : Isabelle HOSTIN a donné procuration à Corentin CHAMBREY

Absent(s) non-excusés/non représentés : Isabelle RIEU et Thierry ARENDS

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet	Demande de subvention au titre de la DETR – Agrandissement d’un bâtiment communal pour l’accueil d’une Maison d’Assistants Maternels
-------	--

Nomenclature : 7-1 subventions | Rapporteur : Christophe PAL

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a souhaité développer l’offre d’accueil de la petite enfance et répondre aux besoins croissants des familles du territoire.

Pour cela, elle a réhabilité un bâtiment communal inoccupé, situé 1 rue Traversière.

Or, compte tenu des normes pour accueillir plusieurs professionnels de la petite enfance, il conviendrait d’agrandir le bâtiment actuel.

Pour aller jusqu’au bout du projet, la commission des travaux a examiné la proposition d’agrandissement du bâtiment communal situé 1 Rue Traversière afin d’y installer une Maison d’Assistants Maternels (MAM) conforme aux normes en vigueur.

Ce projet comprend notamment :

- L’extension de la surface utile du bâtiment d’environ 15 m² ;
- La création d’une pièce supplémentaire adaptée (salle de jeux) ;
- Les travaux de construction (isolation, chauffage, électricité, menuiseries) ;

Le coût prévisionnel de l’opération est estimé à 42 426 € HT, selon les devis et estimations réalisés. Le taux de subvention mobilisable au titre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR) peut atteindre jusqu’à 60 %, selon les critères définis par la Préfecture.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES estimées		RECETTES estimées	
TRAVAUX ht	39 066.00	Subvention DETR 2025	25 455.60
HONORAIRES MOE ht	3360.00	Fonds LEADER	0.00
ETUDES, CONTRÔLE	0.00	Fonds propres de la Commune	16970.40
Dépenses subventionnables	42 426.00	Financements prévisionnels	42 426.00

Suite à l’avis favorable de la commission des travaux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1.

D’approuver le projet d’agrandissement du bâtiment communal situé 1 Rue Traversière, destiné à accueillir une Maison d’Assistants Maternels.
2.

D’autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la **DETR 2026** pour cette opération.
3.

D’autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, dossiers de demande de subvention, conventions, plans, attestations et documents relatifs à l’instruction du dossier.
4.

D’inscrire au budget communal les crédits nécessaires, en investissement, à la réalisation du projet.

Nombre de conseillers présents		11
Nombre de conseillers représentés		01
Nombre de suffrages exprimés		12
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	12

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
René BLANC

Le Maire
Christophe PAL

